

juste de la situation que le ministre. Le Bureau fédéral de la statistique a publié un rapport préliminaire sur les intentions des agriculteurs en ce qui concerne l'ensemencement en blé. D'après les renseignements recueillis avant le 1^{er} mars, ils auraient eu l'intention, même avant l'annonce faite par le ministre, de réduire leur production de blé de 25 p. 100, n'ensemencant qu'un peu plus de 18 millions d'acres contre 24.5 millions l'an dernier. Les superficies mises en jachère d'été devaient augmenter d'à peu près 1.5 million d'acres.

Si les conseils que reçoit le ministre sont de cette nature, ou le ministre ou ses conseillers devraient abandonner leurs postes. Il est impossible de voir comment il pourrait y avoir augmentation. Je le répète, ces fermiers ont besoin de ce revenu, mais en plus, bon nombre d'entre eux n'ont pas d'excédent. Au fil des ans, beaucoup ont dû diversifier leurs cultures. Plusieurs ont eu recours aux pâturages collectifs parce qu'ils n'en avaient pas à eux. Bon nombre d'entre eux ont accepté des emplois à temps partiel, espérant par ce moyen réussir à maintenir leur exploitation familiale. Ils ont cherché à agrandir leur ferme. Bon nombre de jeunes agriculteurs ont cru que l'espoir était permis. Ce semble être la seule politique que le ministre compte annoncer. Il n'a pas dit comment ces gens allaient pouvoir payer leurs impôts. S'ils survivent une autre année, on pourra alors songer à un autre système de contingentement ou à quelque autre arrangement. Par cette attitude, le ministre les laisse pensifs et inquiets.

Le ministre a dit qu'il y aurait un conseil d'appel chargé d'étudier certaines situations délicates que ne prévoient ni les règlements ni la politique qu'il a annoncée. D'après le ministre, un tel conseil est nécessaire. Même si l'on en avait annoncé la composition immédiatement, le ministre connaît la lenteur de certains de ces conseils. Le temps des semailles approche à grands pas, et certains appels n'auront pas encore été entendus. Il est évident qu'on n'a pas l'intention d'entendre des appels de certains des intéressés. On n'a pas établi de règlements. A cause du ministre, chacun doit se débrouiller comme il peut et ne sait où donner de la tête. Si le crédit avait été d'un dollar, le montant se serait davantage rapproché de ce qui sera dépensé effectivement sur les 100 millions; c'eût été mieux que de donner ainsi une fausse impression aux gens.

● (8.40 p.m.)

Dans l'Est on pense que nous allons toucher 100 millions de dollars. D'après la base d'une augmentation de un million et demi d'acres en jachère d'été, multiplié par \$6, cela fait \$10 millions à peu près. Ajoutons à cela encore

deux millions d'acres qui pourraient donner droit aux versements et, nous arrivons à bien moins de \$30 millions. Si l'on doit verser un paiement partiel en juillet, le ministre saura alors à ce moment-là qui est admissible et qui ne l'est pas. L'embarras économique des cultivateurs est tel que le ministre devrait immédiatement accorder 70 millions de dollars, en se fondant sur le programme qu'il voudra, pour permettre à certains d'entre eux qui n'obtiendront pas de contingent de pouvoir faire face à leurs échéances bancaires et pour conserver leurs familles unies. Peu m'importe la méthode qu'il emploiera: les paiements à l'acre ou quelque autre programme. Je voudrais qu'il compatisse au sort de ceux qui n'ont pas obtenu de contingent depuis plusieurs années et qui, à cause de l'initiative du ministre, se verront privés cette année d'un revenu.

J'ignore quelles exhortations apitoieront un ministre sans cœur. J'ai dit qu'une commission d'appel s'imposait. Certaines des questions que j'ai posées à la Chambre mettent en lumière la nécessité de créer une commission d'appel et de publier sans tarder les règlements. Qu'advient-il du cultivateur dont la terre a été morcelée l'année dernière? Comment sera-t-il visé par le système de contingentement? Et celui qui a perdu sa récolte l'année dernière à cause de la grêle et qui, l'été d'avant, avait mis ses terres en jachère? Il sera forcé d'ensemencer une récolte cette année mais sans bénéficier d'un contingent. Quel est le cas de tous les cultivateurs dont la terre était en jachère l'année dernière, et qui ont payé leurs impôts, mais qui n'entrevoient aucun revenu pour cette année?

Comme d'autres députés, j'ai reçu un grand nombre de lettres à ce sujet et certaines d'entre elles sont fort intéressantes. Voici ce que dit l'auteur de l'une d'entre elles en provenance d'Avonlea (Sask.):

Le programme d'assolement—jachère et prairie artificielle comme fondement du quota des livraisons de l'an prochain ne peut favoriser qu'une catégorie d'agriculteurs, ceux qui ont le plus contribué à l'excédent. Ceux qui ensemencent la plus grande partie de leur superficie cultivée et recourent à l'engrais de façon intensive sont ceux qui contribuent le plus à l'énorme excédent. Sauf erreur, ils vont en être récompensés maintenant puisqu'ils vont pouvoir retirer la part du lion du marché s'ils consentent à mettre leurs champs en jachère pour un an.

La plupart des producteurs de notre région ont adopté le système d'une demi-récolte—un demi-ensemencement en jachère d'été.

Le correspondant ajoute plus loin:

J'ai essayé d'en arriver à une unité économique, grâce à laquelle mon équipement pourrait servir à l'ensemencement, aux jachères d'été et à la moisson. Il n'est pas satisfaisant lorsqu'il s'agit d'ensemencer toute ma terre en jachère d'été, à l'époque voulue d'une année quelconque ou de faire la récolte sur toute ma terre, l'année suivante.